SÉANCE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 2 novembre, à 18 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronnelès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mmes Raymonde LIZOT, Dany GAUTIER, Dominique RAGOT, Monique LEGENDRE, Martine LEROY et MM Marc SIMOEN, Alain GAMBER, David MAGNIERI Patrick BERNEZ et Gérard OLIVIER.

Membre absent excusé: M Patrick BOISSEAU (a donné pouvoir à Marc SIMOEN)

Date de la convocation du Conseil Municipal: 21 octobre 2015

M. Alain GAMBER été nommé secrétaire de séance.

Un point a été rajouté à l'ordre du jour :

- Don ASPC pour les travaux du jambage intérieur droit du portail du clocher de l'église.
- Plaques soldats morts pour la France

Approbation du compte rendu du 10 septembre 2015 :

• Compte rendu approuvé à l'unanimité.

ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE L'ORNE (FDGDON)

Marc SIMOEN, Adjoint au maire présente la proposition d'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Orne (FDGDON).

Après débat et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité : **REFUSE** l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'orne (FDGDON).

APPROBATION MODIFICATIONS STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 12 octobre 2015, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de modification N° 4 des statuts de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la délibération au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche.

APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), envoyé par la Préfecture de l'Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), envoyé par la Préfecture de l'Orne.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la délibération au représentant de l'Etat dans le département.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Madame le Maire présente le projet de schéma de mutualisation des services, entre la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le projet de schéma de mutualisation des services, entre la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche et ses communes membres.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la délibération au Président de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche

BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Madame le Maire demande au Conseillers municipaux leurs disponibilités pour tenir le bureau des élections les 6 et 13 décembre 2015.

APPROBATION TABLEAU VOIRIE 2015

Marc SIMOEN, Adjoint au maire explique aux Conseillers municipaux que le tableau de voirie fourni par la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche ne tient pas compte des modifications qu'il a demandées auprès du bureau d'études BAIE. Il indique donc qu'il ne peut accepter le tableau en l'état actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

N'APPROUVE PAS le tableau de voirie fourni par la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche, pour 2015.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la délibération au Président de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des conseillers municipaux présents.

DON ASPC POUR LES TRAVAUX DU JAMBAGE INTERIEUR DROIT DU PORTAIL DU CLOCHER DE L'EGLISE

Madame le Maire présente un don de l'ASPC de Ste Céronne, pour les travaux effectués sur le jambage intérieur droit du portail du clocher de l'église, pour un montant de 1 297,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le don de l'ASPC de Ste Céronne, pour les travaux effectués sur le jambage intérieur droit du portail du clocher de l'église, pour un montant de 1 297,25 €.

Cette recette sera imputée en investissement recette au compte 1388.

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des conseillers municipaux présents.

PLAQUES SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE - DEVIS ETS MOUSSET

M. Marino MANCA ne pouvant réaliser les plaques des soldats morts pour la France, Mme le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'établissement MOUSSET de St Germain de Martigny, pour la réalisation des deux plaques de soldats morts pour la France, pour un montant de 640 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'établissement MOUSSET de St Germain de Martigny, pour la réalisation des deux plaques de soldats morts pour la France, pour un montant de 640 € HT.

Cette dépense sera imputée au budget en cours en investissement dépenses, au compte 2116 (opération 61).

PRESENTATION DU PROJET DU PLUI

Marc SIMOEN présente le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur la commune aux conseillers municipaux.

Questions diverses:

- Martine LEROY et Marc SIMOEN signalent qu'au carrefour de la départementale et du chemin de Guissant s'est formé un trou important le long de la route et que devant une propriété située à Poix il a été installé une grosse pierre en bord de départementale, ce qui est dangereux pour les usagers. Mme Lizot indique qu'elle va contacter le service des infrastructures du Conseil départemental de Bellême pour leur signaler.
- Martine LEROY précise que dans le rapport de l'ARS, un problème de pesticide a été signalé en début d'année. Mme Lizot précise que dans la nouvelle analyse de l'eau les résultats sont conformes.
- Alain GAMBER demande ce qu'il en est de la fusion avec d'autres communes. Mme LIZOT lui répond que c'est au volontariat des communes et qu'il n'y a pas de projet pour la commune actuellement.
- Marc SIMOEN informe qu'une réunion pour le petit journal est prévue.

La séance a été levée à 21 heures